

Paris, le 7 mai 2018

COMPTE RENDU CAP DES DSG DES 3 ET 4 MAI 2018

L'Administration a répondu point par point à notre déclaration liminaire.

Concernant le retard scandaleux dans la mise en œuvre du protocole PPCR, l'administration espère une publication très rapide du décret modifiant la grille indiciaire et indique ne pas avoir pris conscience du temps nécessaire à cette publication... Quel dommage, ce sont les collègues qui en pâtissent!

Sans cette publication les opérations de reclassement et d'élévation d'échelon ne pourront avoir lieu. Le Directeur souhaite pouvoir réaliser ces opérations avant fin septembre 2018...

S'agissant de la fusion des TI et des TGI, la DSJ indique qu'il faudra accompagner les directeurs et les greffiers dans cette réforme et que les DG des TGI vont récupérer parfois $\frac{1}{4}$ d'effectif en plus et sur d'autres sites, ce qui devra être suivi de près. Le directeur ne comprend pas le malaise des directeurs alors qu'une revalorisation importante de 2,2 millions d'euros va être mise en œuvre. En outre, selon lui 200 directeurs bénéficient désormais de rémunérations équivalentes aux anciens collègues hors hiérarchie contre 189 avant la réforme statutaire, ce qui serait une avancée très importante...

La DSJ confirme une entrée à l'ENG le 2 juillet de 120 Directeurs issus du concours ainsi que les promus au choix.

Nous souhaitons que soient reçus les candidats admis sur la liste complémentaire.

Concernant les mobilités, 307 postes ont été publiés, 206 candidats, dont 31 hommes, ont émis 490 désidératas, seulement 90 mouvements ont été réalisés dont 9 au titre du tableau d'avancement alors qu'il y avait 25 demandes en ce sens.

Nous constatons qu'il est de plus en plus difficile pour les candidats de retourner dans leur région d'origine et d'obtenir une mutation géographique, fonctionnelle ou un avancement, Nous comprenons leur écœurement et condamnons le désintérêt que l'administration porte à leur situation.

Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : justicecgc@orange.fr – Twitter : https://twitter.com/justice_cgc
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>

Le Directeur précise que les postes offerts à l'ENG, à l'administration centrale, Cayenne, Nancy et Rouen ont été très peu ou pas demandés.

Il confirme qu'un délai de 2 ans sera imposé sur poste pour toutes les demandes y compris les demandes prioritaires. Nous déplorons cette décision arbitraire et contraire à la jurisprudence du Conseil d'État.

Des exceptions ont cependant été admises dans le cadre de cette CAP pour certaines situations individuelles et avec une prise de fonction différée, notamment et surtout lorsque le mouvement était dans l'intérêt de l'administration...

Sur les emplois fonctionnels : 14 postes ont été publiés : 8 restent vacants et 3 n'ont pas reçu de candidature.

Nous avons également examiné des recours évaluations. Nous considérons qu'il est scandaleux que les évaluateurs ne suivent jamais les avis émis par la CAP qui leur demandent de modifier les grilles et appréciations.

Vous trouverez tous les résultats de cette CAP sur notre site internet.

Alban COTTRAY
Expert

Élise COMPANYY
Membre titulaire

Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

**Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : justicecgc@orange.fr – Twitter : https://twitter.com/justice_cgc
Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>**